



Charte du Val-de-Ruz Basket

Le Val-de-Ruz Basket, par ses cadres et ses membres, est garant des principes énumérés dans la présente charte

Il s'engage :

- à définir les règles de vie dans les équipes et dans le club
- à encourager la formation grâce à un encadrement adéquat à tous les niveaux
- à fournir les installations et le matériel nécessaires à la pratique du basket
- à entretenir des relations avec les organisations faïtières du basket
- à développer son réseau de relations avec les milieux économiques et politiques
- à rendre compte de manière transparente de ses choix et de sa gestion
- à promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social
 - *Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.*

Il contribue :

- à l'intégration et au rapprochement de ses membres en traitant toutes les personnes de manière égale
 - *La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage*
- à l'apprentissage de la responsabilité, de la solidarité et de la citoyenneté, en :
 - *Favorisant le partage des responsabilités - (Les sportives et les sportifs sont associés aux décisions qui les concernent).*
 - *Eduquant à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement - (Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect).*
- à l'éducation à la santé en :
 - *S'opposant au dopage et aux toxicodépendances - (en expliquant sans relâche et, en cas de consommation, en réagissant immédiatement).*
 - *Respectant les exigences de la charte « Un sport sans fumée » (annexe à la charte du club)*

Il veille :

- à l'intégrité physique de ses membres en :
 - *Respectant pleinement les sportives et les sportifs au lieu de les surmener - (Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique).*
 - *S'opposant à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel - (La prévention s'effectue sans faux tabous : en restant vigilant, en sensibilisant, et en intervenant à bon escient).*
- au respect des règles du jeu et du fair-play
- au respect de l'éthique sportive

Acceptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale du 1er juillet 2007

Nos partenaires

